



COMITE DES LANDES DE BASKETBALL  
Maison du Basket Landais  
7 IMPASSE DU CARBOUE  
BP67  
40002 MONT DE MARSAN CEDEX  
Tél : 05 58 75 81 99 Fax : 05 58 75 61 17  
e.mail : [secretariat@basket40.com](mailto:secretariat@basket40.com) - Site : [www.basket40.com](http://www.basket40.com)

M. CAMPET Bernard  
Président C.S.R.D

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE Du 11 AVRIL 2008 à AMOU

Présents :

Mlles GRANSARD S., LATRUBESSE C., Mmes DULAMON F – LAFITTE N.  
MM CAMPET B – BERGALONNE N - LABADIE C – LAFARGUE E – PY J

Excusés : SERRES JP.

Mme DOURTHE, Entraîneur de Tartas

### **Dossier 07-07/08 : TARTAS – L.C.B (Excellence Filles du 15/03/2008)**

Vu le titre VI des Règlements Généraux

Après étude des pièces du dossier

Après avoir entendu

Melle HIRIGOYEN, licence 3821286, joueuse de Tartas  
M. DECOLLATION, Président de Tartas

Attendu que à quelques secondes de la fin de la rencontre la joueuse HIRIGOYEN a bousculé une joueuse adverse volontairement et a été sanctionné d'une faute disqualifiante avec rapport

Attendu que la joueuse HIRIGOYEN reconnaît les faits qui lui sont reprochés, les regrettes et s'en excuse.

Attendu que cette attitude est sanctionnable au regard de l'article 609.5 des Règlements Généraux.

Attendu que la joueuse HIRIGOYEN, licence 3821286, est suspendue depuis le 21/03/2008 jusqu'à décision de la Commission de Discipline.

Par ces motifs et après en avoir délibéré la Commission de Discipline décide

-De requalifier la joueuse HIRIGOYEN, licence 3821286, à compter du 14/04/2008

-De plus le club de TARTAS devra s'acquitter de la somme de 160,00 € pour ouverture de dossier et frais de procédure dans les 8 jours ouvrable.

Toutes décisions peuvent être frappées d'appel dans les 10 jours suivant notification.

La Secrétaire,  
Mme DULIN F.

Le Président  
Mr CAMPET B

-